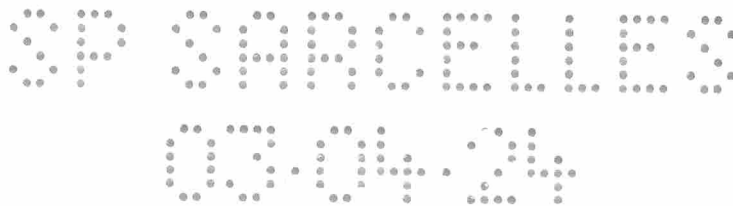


VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville



N° 22.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

22 mars 2024

Date d'affichage

22 mars 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 28 mars à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Lionel LECUYER, Adjointes au Maire.

Georgette BRAZIER, Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Olivier MAGNIER, William CADOR, Marie-Christine COMONT, David CARDOSO, Marina NICOLAS, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Alain GOLETTO (pouvoir à Mme ROUSSY), Yves LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE).

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME.

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET :

Election des membres de la Commission Fêtes et Animations Communales.

Secrétaire de séance : M. PREVOST

Rapporteur : M. le MAIRE

Les Commissions Municipales sont des instances de concertation et de préparation des dossiers présentés en Conseil Municipal.

Elles sont composées d'Elus et sont généralement présidées par un Adjoint ou un Conseiller Délégué. Elles n'ont pas de pouvoir décisionnaire. Leur rôle est d'émettre un avis sur les dossiers présentés.

M. le MAIRE propose au Conseil de créer la Commission **Fêtes et Animations Communales**, composée du Maire, Président de droit et de **5** membres.

Le Conseil Municipal procède à l'élection à bulletin secret des 5 membres de la Commission Fêtes et Animations Communales, à la représentation proportionnelle des différentes tendances du Conseil Municipal, telles qu'elles existent à la date de formation de chacune des commissions, sous réserve que chaque tendance, quel que soit le nombre des Elus qui la composent, ait la possibilité d'y être représentée.

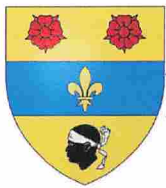
Les candidats suivants se sont présentés :

Transmise le

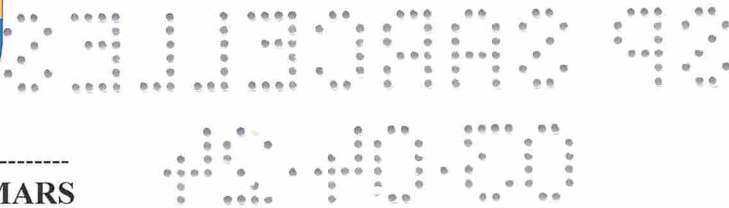
29 MARS 2024

Affichée le

29 MARS 2024



VILLE DE VEMARS



Mesdames et Messieurs :

- Mme Patricia ANDRIANASOLO
- Mme Antonia CORNET
- M. Yves LECUYER
- M. Olivier MAGNIER
- Mme Marie-Christine COMONT


Vu le C.G.C.T, notamment l'article L.2121-22,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **à la majorité pour dont 1 abstention (A. GOLETTO),**

- ✓ **APPROUVE** la désignation des Elus ci-dessus cités pour siéger au sein de la Commission **Fêtes et Animations Communales,**
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier
I.O.